

# Côte Chalonnaise et Mâconnais

Comme dans toute la Bourgogne les terrains sont sédimentaires, soit argilo-calcaires (pour les pinots noirs), soit marno-calcaires (pour le chardonnay).

L'ensemble des deux régions produit les appellations de base de la Bourgogne, soit "Bourgogne", "Bourgogne Aligoté", "Bourgogne Clairet", "Bourgogne Grand-Ordinaire", "Bourgogne Mousseux", "Bourgogne Passe-tout-Grains" et "Crément de Bourgogne".

## VIGNOBLES DE LA CÔTE CHÂLONNAISE

Le vignoble de la côte chalonnaise se situe entre Chagny au nord et Saint-Gengoux-le-National au sud et couvre 4350 ha. Il comprend 5 AOC et 2 AOC régionales:

Les AOC: **BOUZERON** sur 60 ha ne produit que du blanc et uniquement avec le cépage Aligoté. C'est la seule appellation AOC en cépage Aligoté de France.

**RULLY** sur 340 ha, dont 92 ha en "Rully Premier cru" et 248 ha en "Rully-Village". 64% en blanc et 36% en rouge.

**MERCUREY** sur 655 ha dont 170 ha en "Mercurey Premier cru", et 485 ha en "Mercurey Village". 90% en rouge et 10% en blanc.

**GIVRY** sur 265 ha dont 110 ha en "Givry Premier cru", et 155 ha en "Givry Village". 85% en rouge et 15% en blanc.

**MONTAGNY** sur 300 ha uniquement en blanc, 200 ha en "Montagny Premier cru", et 100 ha en "Montagny".

Les AOC régionales:

**BOURGOGNE CÔTE-CHALONNAISE** sur 455 ha dont 75 ha en rouge.

**BOURGOGNE CÔTE DU COUCHOIS** sur 250 ha uniquement en rouge. Appellation AOC reconnue depuis la récolte 2000.

# VIGNOBLES DU MÂCONNAIS

Le vignoble du Mâconnais s'étend sur 6800 ha de Saint-Gengoux-le-National au nord à Saint Vérand au sud. Les cépages sont à 80% le Chardonnay et à 20% le Gamay (uniquement pour le Mâcon rouge). Il comprend 7 appellations AOC:

**MÂCON et MÂCON suivi d'un nom de commune** (20 noms) sur 2040 ha dont 2 tiers en blanc, le tiers en rouge (Gamay) étant le seul rouge AOC du Mâconnais.

**MÂCON VILLAGE** sur 1785 ha uniquement en blanc.

**POUILLY-FUISSÉ** (Chaintré, Fuissé, Solutré-Pouilly, et Vergisson ). Sur 753 ha uniquement en blanc.

Principaux climats:

Chaintré : "Les Chevrières", "Le Clos Reyssier".

Fuissé : "Les Vignes Blanches", "Vers Cras"

Solutré-Pouilly : "En Servy", "La Frérie", "Aux Chailloux", "Les Morlays", "Le Clos".

Vergisson : "Les Crays", "La Maréchaude".

**POUILLY-VINZELLES** (Vinzelles et Loché ) sur 53 ha.

4 climats : "Bois Préaux", "Les Pétaux", "Les Quarts", "Les Longeays".

**POUILLY-LOCHÉ** sur 30 ha

3 climats : "Aux Barres", "Le Clos des Rocs", "Les Mures".

**SAINT VÉRAN** 645 ha (Chânes, Chasselas, Davayé, Leynes, Prissé, Saint-Vérand ).

Principaux climats : "Le Clos", "Au Château", "Les Peiguins", "Au Bourg", "A la Croix", "Aux Bulands", "Vers les Monts".

**VIRRÉ-CLESSÉ** 219 ha (Clessé, Viré, Montbellet, Laizé )

Appellation AOC datant de 1999.